



## Fiche d'information CPS n° 4 décembre 2020

# La mise en œuvre de la Conception « Paysage suisse » est en cours

**Le 27 mai 2020, le Conseil fédéral a adopté la Conception « Paysage suisse » (CPS) actualisée et le plan de mesures y afférent. Il a également chargé les offices fédéraux compétents de concrétiser les 42 mesures prévues et de les mettre en œuvre si possible entre 2020 et 2023. D'ici à fin 2023, puis tous les quatre ans, un rapport sur la réalisation des objectifs et la mise en œuvre des mesures devra être rédigé. Le 2 septembre 2020, les acteurs concernés ont discuté d'une feuille de route et initié les premiers travaux.**

### Procédure

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre la CPS avec le même élan qui a porté son actualisation. La clé de ce succès : des offices fédéraux enthousiastes et un juste équilibre entre les nécessités d'intégrer au mieux l'ensemble des acteurs et de garder une organisation efficace exploitant les synergies. Sans oublier l'essentiel, à savoir un dialogue continu assorti de comptes rendus réguliers. Ces deux exigences seront remplies sous la forme de fiches de mesures actualisées tous les ans. En outre, les activités couronnées de succès seront annoncées et documentées.

### Organisation de la mise en œuvre

La mise en œuvre est dirigée par la section Politique du paysage de la division Biodiversité et paysage de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Quant aux offices fédéraux associés, ils sont responsables de la réalisation des objectifs sectoriels et des mesures relatives à leur domaine. En fonction des mesures et des instances fédérales compétentes, d'autres acteurs sont à intégrer. Les spécialistes de l'OFEV soutiennent, si nécessaire, les autres offices fédéraux dans l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de leurs mesures respectives. Le pilotage incombe aux quatre acteurs principaux, à savoir l'OFEV, l'Office fédéral du développement territorial, l'Office fédéral de la culture et l'Office fédéral des routes. Le comité de mise en œuvre de la CPS se compose des offices fédéraux ayant une incidence sur la paysage ainsi que des représentants des cantons (Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage, Conférence suisse des aménagistes cantonaux) et des communes (Union des villes suisses et Association des Communes Suisses). Le Forum Paysages, Alpes, Parcs (FoLAP) est également représenté, assurant ainsi l'interface avec la communauté des acteurs du paysage.

Bundesamt für Umwelt BAFU  
Daniel Arn  
Worbentalstrasse 68  
3063 Ittigen  
Postadresse: 3003 Bern  
Tel. . +41 58 46 280 03, Fax +41 58 46 475 79  
daniel.arn@bafu.admin.ch  
<https://www.bafu.admin.ch>



Enfin, il est prévu d'organiser une fois par an un forum des parties prenantes afin d'intégrer d'autres groupes d'intérêts et de spécialistes.



Le comité de mise en œuvre de la CPS se réunira vraisemblablement deux fois par an. Un premier atelier a eu lieu le 2 septembre 2020 à Ittigen. Il avait pour objectif de présenter aux participants la feuille de route et les différentes compétences afin que ces derniers puissent discuter des formes à adopter pour les procédures communes de controlling et de reporting. D'ici à fin 2020, il s'agit de remplir les fiches des 42 mesures.

### Intégration des acteurs selon l'exemple des villes

Lors de l'atelier du 2 septembre 2020, Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes suisses, a présenté la perspective de ces dernières. Elle est convaincue que la CPS concerne tout un chacun, notamment les acteurs à l'échelon communal. En raison de leur rôle pionnier et de leur pouvoir d'innovation, les villes et les communes peuvent apporter une contribution considérable. À cette fin, les instruments de planification communaux (p. ex. aménagement des espaces ouverts) ainsi que les procédures d'assurance de la qualité pour les projets de construction sont essentiels. Un sondage réalisé auprès des villes montre que ces dernières mettent en œuvre tout un éventail de mesures en lien avec la CPS, telles que des mesures d'information et des services de conseil en matière d'aménagements extérieurs ou de valorisation des espaces de détente périurbains.

Les villes approuvent leur intégration dans la mise en œuvre de la CPS et voient une plus-value dans la gestion des connaissances et l'échange d'expériences. La participation de différents acteurs et une collaboration continue constituent les clés d'une mise en œuvre réussie. En effet, ce processus sera facilité si les villes peuvent s'impliquer et que leur savoir, leurs expériences et leur pouvoir d'innovation sont utilisés.

### Calendrier

L'année 2020 a marqué le début de la mise en œuvre de la CPS. En 2021, il s'agira de procéder à une première évaluation des travaux. Le prochain atelier du comité de mise en œuvre, qui se tiendra durant le premier semestre de 2021, sera dédié à l'échange des premiers succès et expériences en lien avec la concrétisation des mesures ainsi qu'à la mise en évidence des actions nécessaires. Le premier forum des parties prenantes est planifié pour mi-2021. Y seront invités, non seulement les acteurs officiels, mais aussi les associations professionnelles et les groupes d'intérêts. Cette manifestation sera l'occasion, d'une part, d'échanger des informations générales et, d'autre part, d'approfondir un thème spécifique au paysage.

### **Renseignements**

- Daniel Arn, division Biodiversité et Paysage, OFEV, 3003 Berne, +41 58 462 80 03, [daniel.arn@bafu.admin.ch](mailto:daniel.arn@bafu.admin.ch)

### **Internet**

- CPS actualisée  
[www.bafu.admin.ch/conception-paysage](http://www.bafu.admin.ch/conception-paysage)
- Magazine « l'environnement » 3/2020 de l'OFEV, consacré au paysage :  
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/dossiers/magazin2020-3-dossier.html>
- Congrès suisse du paysage 19./20.10 2020 :  
<http://congrespaysage.ch/>